

Centres français de recherche à l'étranger : demande de prolongation de mobilité pour les chercheurs CNRS

Le dossier de mobilité doit comprendre :

- un bilan scientifique de la présence à l'étranger
- un projet justifiant la prolongation d'un an
- une publication significative (ouvrage, chapitre d'ouvrage, article dans une revue internationale dotée d'un comité de lecture ou monographie scientifique) relative au projet en cours de réalisation
- un CV à jour
- une lettre d'accord du directeur(rice) de l'unité à l'étranger (USR / IRL)

Le dossier complet doit être adressé, par courriel, au plus tard le **7 février 2022**, à Solène Marié, responsable de la coopération internationale à l'InSHS (solene.marie@cnrs.fr).